

Pass Culture

Les écoles de cirque sont considérées comme "acteurs culturels" dans le dispositif du Pass Culture.

Afin de faire usage du **Pass Culture** et permettre à vos publics de l'utiliser, il est possible de choisir **deux voies** en tant que structure : une version "**individuelle**" du Pass (un individu pourra ainsi choisir de s'inscrire à une activité cirque), ou bien une version "**collective**" (activités proposées à des groupes d'élèves / classes de collèges).

La démarche étant multiple, les informations sont détaillées sur l'espace du site dédié aux acteurs culturels : <https://pass.culture.fr/lessentiel-du-pass-culture-acteurs-culturels>

Il faut dans tous les cas se créer un compte pour le **Pass Culture Pro** sur : <https://passculture.pro/connexion>

Documents supports :

- L'essentiel du Pass Culture pour les Acteurs Culturels à télécharger : <https://passculture.docsend.com/view/jmc5575y66y9g5qt>
- Le récapitulatif de fonctionnement avec le système de « part collective » avec la plateforme
Adage¹ : <https://eduscol.education.fr/document/42958/download?attachment>

¹ Adage est la plateforme numérique de l'Education Nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Au service des équipes pédagogiques, les ressources en ligne proposées aident à concevoir des projets en partenariat avec des structures culturelles dans l'objectif du 100% EAC, pour que tous les élèves bénéficient d'un égal accès à la culture. Les dispositifs s'enrichissent de l'ouverture du Pass Culture dans sa déclinaison scolaire.